

Résultats de l'enquête Vision 2030



Sommaire

Sommaire	page 3
Introduction	page 5
Chapitre 1 La structure de l'enquête et les participants	page 6
Chapitre 2 Les résultats d'ensemble	page 8
Chapitre 3 Premières analyses pour chacun des neuf thèmes	page 10
Conclusion : les messages à retenir	page 28



Introduction

Grâce aux recherches et à toutes les données collectées par les groupes thématiques, aux informations recueillies lors du tour de France et avec la grande enquête, aux éléments du Livre Bleu et aux grandes transformations de sociétés, aux travaux des chantiers stratégiques et des échanges avec de nombreuses parties prenantes, des tendances déterminantes ont pu être mises au jour pour les années 2030.

Nous avons pu ainsi lancer une enquête sur la vision 2030 de l'avenir de la profession et des entreprises vétérinaires afin de préparer la suite des travaux VETFUTURS France.

Il s'agit là bien évidemment d'un exercice de prospective, à savoir identifier les évolutions possibles et non certaines, du cadre d'exercice de la profession vétérinaire à l'horizon 2030. Cette réflexion demeure primordiale afin de faire face à l'avenir certes incertain de nature, mais également « fruit de la nécessité, du hasard et de la volonté », comme l'écrivait Jacques Lesourne. La nécessité d'une telle réflexion se trouve renforcée par l'accélération des changements, créateurs de ruptures auxquelles nous devons nous adapter.

Tous les vétérinaires ont eu la possibilité de donner leur avis sur ces grandes évolutions de l'environnement et sur les dynamiques possibles de la profession par le biais du questionnaire « vision 2030 ». 38 items d'évolution et de vision ont été proposés pour avis et commentaires, ces items étant tous tirés des travaux déjà réalisés.

Nous sommes heureux de vous présenter les résultats de l'enquête d'une manière globale, en vous informant d'ores et déjà que des publications plus détaillées par thème suivront dans les mois qui viennent.

Excellente lecture et bonne analyse !

Christophe Buhot, chef de projet VetFuturs France

Vous trouverez l'ensemble de l'enquête en annexe,
également accessible à partir de ce lien :
<http://enquete-vision-vetfuturs-2030.colorinsight.fr/1-1061/vote.html>
ou de ce QR code :



La structure de l'enquête et les participants

L'enquête a été ouverte le 22 avril 2018. **Après six semaines, 1 516 participants représentant 56 338 avis et 5 784 commentaires ont été pris en compte.** L'importance de la participation et la richesse des contributions nécessitent un travail d'analyse approfondi.

Nous vous présentons dès maintenant les premiers résultats, qui seront complétés par des publications Vetfuturs France à partir de fin 2018, notamment en venant appuyer les travaux des différents chantiers stratégiques.



Les 38 items de changements proposés recouvrent 9 thèmes :

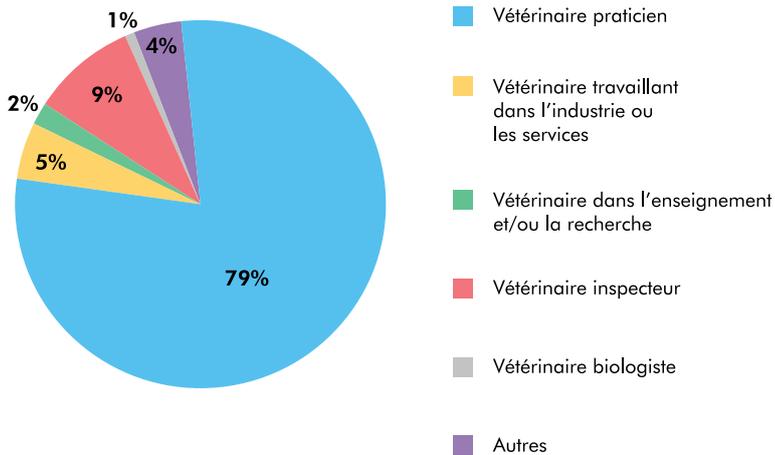
1. Les évolutions des attentes et des comportements des propriétaires d'animaux de compagnie.
2. Les transformations des relations homme, animal, société, notamment bien-être animal, les enjeux de santé publique et des relations aux écosystèmes
3. Les transformations des relations avec les éleveurs et des activités en milieu rural
4. Les évolutions des activités et modèles d'activité de l'entreprise vétérinaire
5. Le management de l'entreprise vétérinaire
6. Des évolutions des métiers et professions dans l'entreprise vétérinaire
7. Les évolutions thérapeutiques notamment les médecines complémentaires
8. Les évolutions technologiques et le numérique
9. Les évolutions de la formation

UN PANEL REPRÉSENTATIF DE LA PROFESSION

La répartition des participants en fonction du statut, de l'activité et de la durée d'exercice est proche de la situation nationale, avec une légère surreprésentation de la catégorie des vétérinaires ayant « moins de 10 ans de pratique » et une légère sous-représentation de la catégorie des « 10 à 20 ans de pratique ».

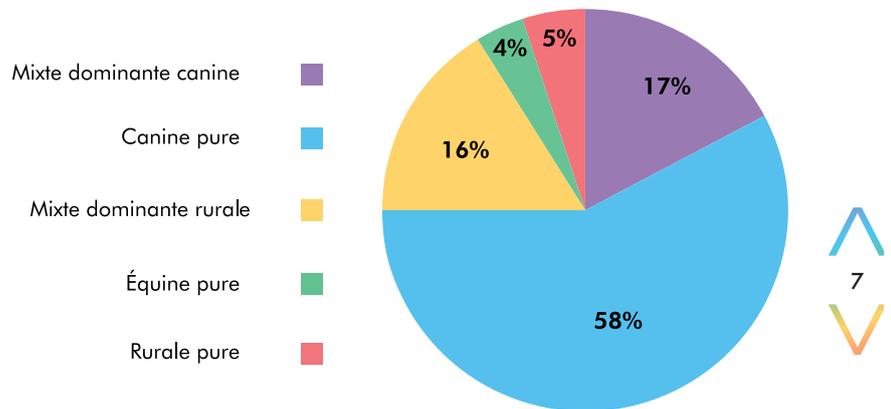
La répartition par type d'activité est également significative.

VISION 2030 : RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE

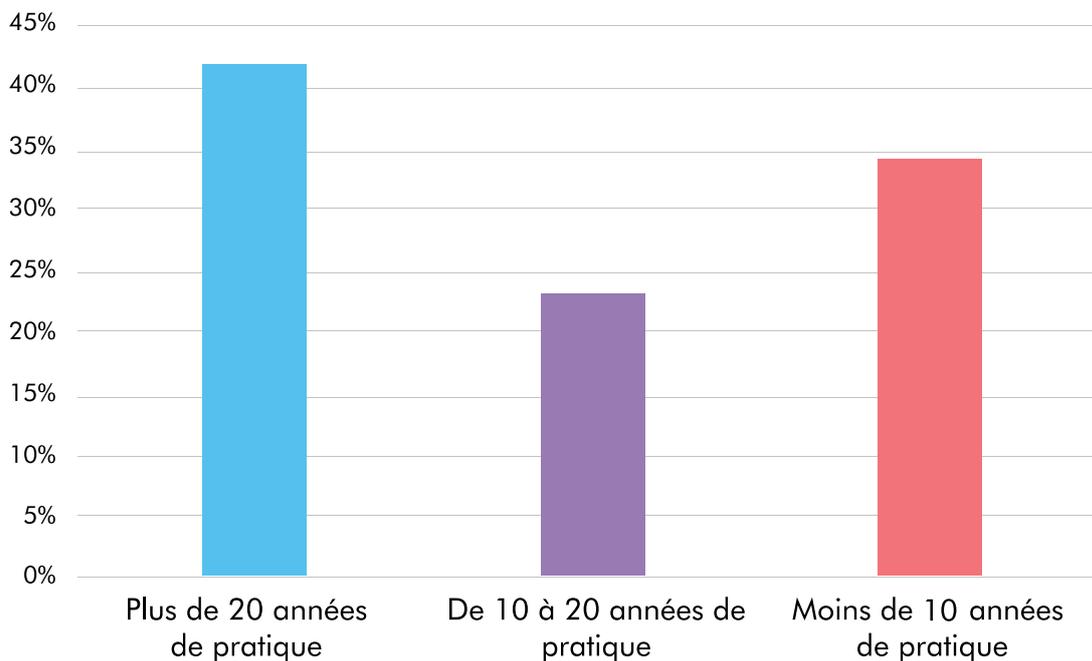


Répartition par type de statut

Répartition par type d'activité



Répartition en fonction de la durée de l'exercice



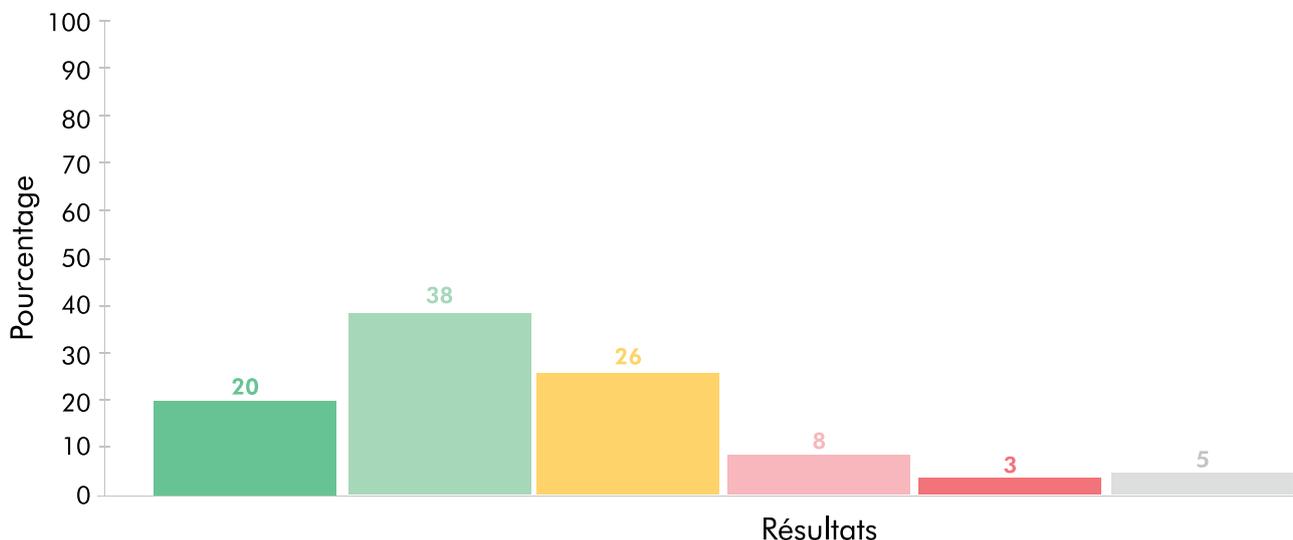
Les résultats d'ensemble

De manière globale :

- **58% des avis sur les items proposés** sont vert foncé (20%) ou vert clair (38%), considérant l'évolution comme très probable et probable,
- **26% d'avis sont mitigés** traduisant des incertitudes soit sur le phénomène, soit sur la capacité des vétérinaires à l'accompagner,
- 11% de positions en désaccord (évolutions peu vraisemblables ou refusées).
- on ne compte que 5% de vote blanc (pas de réponse ou d'avis) en moyenne, ce qui est faible pour ce type d'enquête



Histogramme général



Cette répartition, avec une forte confirmation des hypothèses proposées, est logique compte tenu de la nature de l'enquête qui a été réalisée **à partir des travaux de la profession**. Elle traduit à la fois une confirmation de la plupart des hypothèses de travail pour la vision 2030, mais aussi de fréquentes interrogations portant notamment sur la capacité des vétérinaires à accompagner les changements identifiés, voire leur intérêt pour tout ou partie de la profession.

Quelques résultats caractéristiques de la diversité des réponses

Cette apparente convergence d'ensemble masque une grande diversité en fonction des items. Les positions sur certains items sont très majoritairement en accord.

Ainsi on relève près de 90% de votes vert pour **l'item 1 « A l'horizon 2030, les propriétaires d'animaux de compagnie seront de plus en plus attentifs au bien-être de leur compagnon »**.



De la même manière, on relève 77% de votes vert pour **l'item 27 « A l'horizon 2030, le modèle du vétérinaire exerçant seul à son compte sera très minoritaire »**, dont 50% d'avis vert foncé.



A l'inverse, seuls 19% des participants partagent la vision proposée sur **l'item 13 « A l'horizon 2030, les activités relevant du vétérinaire « sentinelle » au coeur de l'écosystème homme / animal / environnement auront trouvé leur modèle économique »**, qui apparaît très controversée et essentiellement susciter des interrogations.



Chaque participant était invité à détailler son avis par un commentaire. L'analyse de ces nombreux commentaires est indispensable pour aller plus loin dans la compréhension des questionnements et enjeux pour la profession.



Premières analyses pour chacun des neuf thèmes

Pour chaque thème, à partir d'une sélection d'items, sont présentés les principaux résultats et quelques illustrations.

1. DES ÉVOLUTIONS DE COMPORTEMENTS DES PROPRIÉTAIRES D'ANIMAUX DE COMPAGNIE ET DE LEURS ATTENTES



Sur les trois items retenus ici, les résultats sont très contrastés.

Item 1 : **A l'horizon 2030, les propriétaires d'animaux de compagnie seront de plus en plus attentifs au bien-être de leur compagnon**



Concernant la montée en puissance des préoccupations du bien-être de l'animal de compagnie (item 1), **la convergence est maximale**, avec cependant une grande interrogation largement exprimée sur l'importance croissante de l'anthropomorphisme chez nos concitoyens et d'une compréhension parfois éloignée du bien-être animal par leurs propriétaires.

Item 2 : **A l'horizon 2030, les propriétaires d'animaux de compagnie deviendront acteurs des soins sur leur animal**



Le deuxième item est très discuté. Pour certains, désresponsabilisation, services en ligne (docteur Google...) pourraient conduire à des dérives dangereuses, pour d'autres les propriétaires seront les relais des soins naturels pour certaines pathologies chroniques. L'analyse approfondie sera proposée lors d'une autre publication.

VISION 2030 : RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE

Item 29 : **A l'horizon 2030, les populations en situation de précarité (ou de dépendance) pourront faire soigner leurs animaux de compagnie grâce à un dispositif de solidarité**



Le troisième item (n°29) portant sur les dispositifs de solidarité est l'un des plus remis en cause par les répondants avec des analyses très différentes : une vision non finançable par les dispositifs de solidarité qui seront de plus en plus tendus, des dispositifs déjà assurés par un grand nombre de vétérinaires pour les personnes sans ressources, ou une question sans objet parce que demain l'animal de compagnie devrait être ou sera un bien de luxe...

2. DES TRANSFORMATIONS DES RELATIONS HOMME, ANIMAL, SOCIÉTÉ, NOTAMMENT BIEN-ÊTRE ANIMAL, ENJEU DE SANTÉ PUBLIQUE, RELATIONS AUX ÉCOSYSTÈMES

Item 5 : **De leur activité de soigneurs, les vétérinaires passeront à la prise en charge globale du bien-être, de la prévention et des soins aux animaux**



Item 6 : **La bientraitance animale, sous l'effet de la pression sociétale, sera un facteur essentiel de pérennisation et de développement des filières de production animale**



Sur les aspects de la bientraitance animale, les réponses confirment le mouvement sociétal en cours, son impact sur l'élevage (à 81% d'avis vert pour l'item 6), et le rôle actuel et potentiel de la profession. On rapprochera cette analyse de celle touchant au bien-être des animaux de compagnie (en intégrant les risques d'anthropomorphisme que certains considèrent comme clef au sein du foyer).

Toutefois, concernant l'impact sur l'élevage, certains dessinent une trajectoire de réduction rapide de l'élevage « intensif » (relatif) en France, des exploitations plus familiales, moins productives, et probablement moins d'activité et d'emploi, avec un mouvement de délocalisation progressive.

VISION 2030 : RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE

Item 7 : **A l'horizon 2030, le vétérinaire sera un acteur essentiel de la gestion et du suivi de la bientraitance des animaux d'élevage tout au long de la filière (conseil, savoir, prévention, soins)**



Le rôle de la profession apparaît légitime, mais il reste la question du financement du conseil / évaluation des vétérinaires par les intervenants de ce secteur, qui pourraient s'orienter vers les techniciens d'élevage. Certains sont même très pessimistes sur le rôle actuel du vétérinaire dans le domaine.

Item 36 : **A l'horizon 2030, les vétérinaires et certaines parties prenantes (éleveurs, ONG) auront mis au point un référentiel européen sur la bientraitance animale**



Concernant le référentiel européen, si la dynamique est globalement soutenue par les répondants, certains doutes s'expriment sur le rôle des vétérinaires et la vraisemblance d'un accord « européen » qui peut sembler utopique d'ici 2030.

Item 9 : **A l'horizon 2030, les débats publics relatifs aux relations homme/animal, préoccupation sociétale majeure, associeront l'expertise vétérinaire considérée comme incontournable**



Item 11 : **A l'horizon 2030, les enjeux liant santé animale, santé humaine et gestion de la biodiversité seront présents en permanence dans les politiques publiques**



VISION 2030 : RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE

Item 12 : **Les vétérinaires occuperont une place prépondérante de sentinelle au coeur des écosystèmes, du fait de leurs compétences**

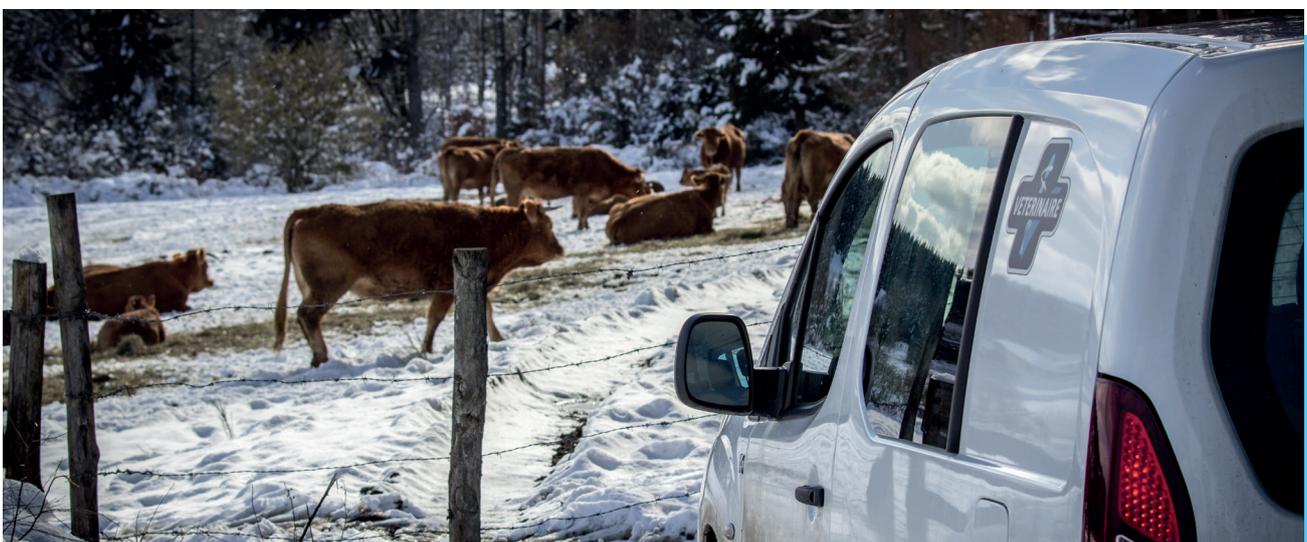


Concernant les enjeux liant santé humaine et animale, la gestion de la biodiversité et les relations aux espèces sauvages, les participants reconnaissent la montée en puissance incontournable de ces enjeux dans les politiques publiques (item 11). Cependant, la place du vétérinaire dans un rôle sentinelle ou de vigie leur apparaît majoritairement incertaine (à l'exception des aspects touchant directement à son activité comme l'antibiorésistance - item 12).

Item 13 : **A l'horizon 2030, les activités relevant du vétérinaire « sentinelle » au coeur de l'écosystème homme / animal / environnement auront trouvé leur modèle économique**



Les participants enfin expriment des interrogations majeures sur la possibilité d'un modèle économique autorisant le développement de ces activités pour la profession (notamment dans un registre libéral), en dehors des certains postes au sein des agences d'Etat par exemple (Office national de la chasse et de la faune sauvage, Agence française pour la biodiversité, ...). Les participants s'interrogent sur les compétences actuelles, l'adaptation de la formation et la motivation des vétérinaires actuels aux types de besoins futurs. Selon certains, ce sont les biologistes et les écologues qui auront une place prépondérante.



3. DES TRANSFORMATIONS DES RELATIONS AVEC LES ÉLEVEURS ET DES ACTIVITÉS EN MILIEU RURAL

Item 7 : **A l'horizon 2030, le vétérinaire sera un acteur essentiel de la gestion et du suivi de la bientraitance des animaux d'élevage tout au long de la filière (conseil, savoir, prévention, soins).**



Item 8 : **Demain, la contractualisation sera un modèle majeur de la relation entre vétérinaires et éleveurs.**



Item 10 : **A l'horizon 2030, de nouveaux modèles d'entreprises multidisciplinaires au service de l'élevage émergeront, associant vétérinaires, ingénieurs écologues, ingénieurs de l'élevage, techniciens, inséminateurs, ...**



Si 70% des répondants sont persuadés de leur rôle majeur au cœur des productions animales, il n'en reste pas moins qu'ils expriment des inquiétudes sur le modèle économique possible et également sur la reconnaissance de leurs compétences par les différents acteurs.

Le modèle de la contractualisation apparaît pour une majorité des vétérinaires interrogés (55%) comme une relation classique pour les années à venir, néanmoins des questions sont clairement posées quant à la liberté de choix pour l'éleveur mais aussi pour le vétérinaire (craintes d'aliénation).

Les nouveaux modèles d'entreprises multidisciplinaires recueillent près de 60% d'assentiment mais certains répondants s'interrogent sur sa faisabilité au regard de la concurrence existante en termes de conseil, sur l'acceptabilité par les vétérinaires de l'adjonction d'autres compétences aux équipes et sur le mode d'organisation de ces entreprises.

VISION 2030 : RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE

Item 23 : **Les activités de télémédecine faciliteront le maintien du maillage territorial**



La télémédecine comme élément de maintien du maillage territorial n'est pas plébiscitée avec seulement 38% d'avis positifs, la qualité du relationnel et la présence physique étant jugées comme primordiales.

Item 30 : **A l'horizon 2030, les vétérinaires seront des acteurs essentiels dans l'accompagnement des circuits courts d'élevage (inspection, conseil, abattage - sur place ou itinérant, transformation...)**



Même si une majorité des votants estiment que les vétérinaires joueront un rôle crucial dans l'organisation des circuits courts, ils s'interrogent sur le modèle économique et parfois sur la volonté des vétérinaires d'investir ce champ d'activité. Les questionnements autour de la question de l'abattage sont prédominants.

Item 33 : **A l'horizon 2030, la contractualisation avec les entreprises de l'aval des filières agroalimentaires (notamment industriels de la transformation, restauration, ...) sera un axe important pour l'activité vétérinaire**



La prédominance d'un vote mitigé s'explique par le fait que les votants estiment que le « marché » a déjà été perdu notamment au profit des ingénieurs agronomes et qu'ils s'interrogent sur l'intérêt des entreprises de l'aval de travailler avec des indépendants.



4. DES ÉVOLUTIONS DES ACTIVITÉS ET DES MODÈLES D'ACTIVITÉ DE L'ENTREPRISE VÉTÉRINAIRE

Ce thème fera l'objet d'une note d'analyse ad hoc, compte tenu de la richesse des retours.

Item 3 : **A l'horizon 2030, les services aux propriétaires d'animaux de compagnie se développeront considérablement (objets connectés, services à domicile, bar à chats,)**



Item 4 : **Les vétérinaires seront des acteurs clés des services aux animaux de compagnie : de la conception à la certification, voire la commercialisation de ces services en lien avec la santé animale**



Plus de 80% des répondants considèrent que les services aux propriétaires d'animaux de compagnie se développeront fortement à l'horizon 2030, et souvent dès à présent. Certains s'interrogent sur l'utilité de ces services, sur les capacités des ménages à prendre en charge ces services mais le mouvement apparaît irréversible à moyen terme. Concernant les capacités et l'intérêt des vétérinaires à investir le domaine, de grandes interrogations subsistent, ainsi que l'extrait ci-après des commentaires des participants le montre.



QUELQUES COMMENTAIRES REPRÉSENTATIFS DE LA NATURE DES MESSAGES (SUR PRÈS D'UNE CENTAINE)

	Il y aura une nouvelle diversification des savoir-faire et il faudra développer une nouvelle approche du métier pour répondre à cette nouvelle clientèle et aux nouveaux moyens de traitements, diagnostic.
	le vétérinaire devra être le référent et le prescripteur éventuel de ces services. La profession devra se les approprier et les valider par une marque ou un logo "byvet" par ex., selon un cahier des charges.
	Tout ce qui sera réglementé par le ministère de l'agriculture passera par le vétérinaire, mais je pense que beaucoup d'autres actes/commercialisation/produits sortiront du système médical vétérinaire et seront proposés par des sociétés tierces, plus concurrentielles (on le voit déjà avec les aliments et certains APE/API que l'on retrouve à des prix défiant toute concurrence sur le web !).
	Si les vétérinaires prennent le train maintenant, car ça a déjà commencé.
	La profession doit de toute urgence se mettre à la page concernant les applis et autres objets connectés.
	Pas sûre que la profession arrive à prendre ce tournant(malheureusement), elle n'est pas reconnue pour son côté très pro actif (ostéopathie, inséminateur...).
	Je pense que nous nous fourvoyons considérablement... les acteurs clés seront en fait des start-ups et des réseaux sociaux dont nous serons seulement un maillon, qui plus est à titre de caution morale...
	De nouvelles professions vont voir le jour autour de ces thèmes et du marché lucratif que cela représente. Les vétérinaires vont devoir défendre leur place.
	Pourquoi le vétérinaire serait-il un acteur clé ? On peut imaginer que l'amélioration des technologies pourront le substituer sur beaucoup de points (diagnostic, analyses, suivi, certification (blockchain), gain en compétence des assistantes, vente de médicaments, ...).
	On le voit actuellement avec la dentisterie équine, l'ostéopathie... les vétérinaires sont loin de gagner la partie. De plus, "commercialiser" ces services ne dévalorise-t-il (décrédibilise-t-il) pas le reste de notre activité, pour moi la plus importante, l'activité médicale ?
	Je n'y crois plus... la profession a tellement raté d'opportunités ces 20 dernières années... je ne vois pas pourquoi ça changerait et surtout qui dans la profession (individuellement ou collectivement) va porter ce projet.
	Arrêtons de nous disperser à vendre des jouets, des gadgets, des colliers, laisses, faisons de la médecine/chirurgie adaptée.
	Nous ne sommes absolument pas de bons commerciaux.

VISION 2030 : RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE

ITEM 28. QUELQUES COMMENTAIRES REPRÉSENTATIFS DE LA NATURE DES MESSAGES (SUR PRÈS D'UNE CENTAINE)

	déjà en cours de gros regroupements pour le moment uniquement économique
	12 ans, c'est court pour tout ça. Ou alors, il faut lâcher la bride ! On voit bien le peu d'éléments nouveaux depuis 2008, qui doit être la date de parution du livre de Duhautois sur les réseaux...
	pour survivre, il faudra bien
	il faudra s'organiser ainsi et cela permettra d'offrir un excellent service au public
	des investisseurs ou chaîne pourraient avoir l'idée avant nous
	Il faudrait que la profession aille dans ce sens, que les confrères se considèrent moins comme des concurrents
	il faudra que le véto arrête de jouer solo. Aujourd'hui c'est chacun pour soi et tous contre le nouveau!
	Les vétérinaires seront de moins en moins isolés, en terme de connaissance, services, équipement, spécialités, et donc prise en charge
	je suis favorable à l'idée, mais pas convaincue de son application dans notre profession "confraternelle"
	Indispensable pour échanger ses expériences, faire progresser ses connaissances, et supporter à plusieurs le coût important des équipements.
	Esprit libéral encore très fort
	La profession vétérinaire a toujours été assez individualiste...
	Là où la mutualisation des équipements et des services sera devenue absolument nécessaire, les vétérinaires deviendront sans doute d'abord salariés de grandes entreprises à la taille critique permettant une stratégie d'entreprise indépendante, plutôt que de s'allier à leurs concurrents d'autres entreprises.
	Le manque de confraternité limite considérablement ces possibilités
	Pas inter entreprise mais des entreprises qui grossissent en multi sites
	Le vétérinaire est prêt à travailler en équipe (même de grosses équipes parfois) mais reste individualiste et ne veut pas trop collaborer avec son voisin même si les rapports humains sont bons



19

Item 35 : **A l'horizon 2030, compte tenu des attentes des clients et des évolutions réglementaires et économiques, les entreprises vétérinaires seront autorisées à développer des activités commerciales (exemple : gardiennage, entretien/toiletage, vente de contrats d'assurance, ...)**



Concernant le développement des activités commerciales, les avis et commentaires montrent le clivage le plus important entre participants. On notera que les arguments qui s'opposent se réfèrent pour les premiers essentiellement à l'entreprise à activités vétérinaires, pour les seconds au métier du vétérinaire. Le statut de profession réglementée est sous-jacent dans la plupart des commentaires.

TOUT À FAIT D'ACCORD

Indispensable pour notre survie, rayonnement, et pour offrir une gamme de services la plus complète possible. Gagner de l'argent honnêtement n'est pas un péché, ni un scandale.

Nécessaire à la préservation de la rentabilité !

Oui oui oui, donnons enfin aux entreprises vétérinaires les moyens de prospérer...

Soit nous sommes des soignants et alors laissez nous la liberté de prescrire et délivrer. Soit on est libre et en concurrence et laissez nous le droit de commercer. Mais pas entre les deux...

C'est la norme internationale et comme nous ne sommes pas soutenus au cœur de notre métier, il nous faudra trouver des ressources connexes...

Les structures qui veulent proposer ces services devraient pouvoir le faire afin d'occuper des niches économiques que d'autres prendront. Ces services seraient garantis par la déontologie inhérente.

Il est très fréquent de garder des animaux pour des clients alors autant que ce soit autorisé, et avoir un toilettage à côté ne me pose pas de problème au contraire. La vente de contrat d'assurance, je ne pense que ce soit une bonne idée car nous avons un rapport de confiance avec les propriétaires. Par contre vu l'augmentation des frais vétérinaires, notamment les chirurgies, je pense que les propriétaires devraient prendre un forfait minimum qui assure 1500 euros par an en cas de grosse maladie ou grosse chirurgie.

En tout cas, le développement des ventes de produits vétérinaires sur Internet (et quid des médicaments ?) va certainement nécessiter que les entreprises vétérinaires soient autorisées à être concurrentielles et à constituer leurs propres réseaux de vente en ligne ou à minima de livraison à domicile...

PAS DU TOUT D'ACCORD

Il serait souhaitable pour l'avenir de la profession que ce dangereux mélange des genres n'arrive pas. Il serait de bon ton que l'exemple du médicament et du petfood nous serve de leçon: mieux vaudrait nous recentrer sur l'acte vétérinaire et sur nos compétences propres: valoriser ce savoir qui nous est propre et nous rend irremplaçable sans perdre notre temps dans des domaines où beaucoup d'autres prestataires peuvent nous concurrencer sans difficulté (petfood, assurances, garde...).

On court de plus en plus vers la diversification au lieu de se concentrer sur notre valeur : la médecine et notre expertise.. quand le vétérinaire en sera à vendre des assurances, en plus du conflit d'intégrer flagrant, et à faire du toilettage, il aura tout perdu...

Je crois plutôt que l'entreprise vétérinaire sera intégrée comme un autre service par des géants de l'animal qui proposeront tout le reste, nous serons avalés avant d'avoir évolué

J'espère bien que non. Que des vétérinaires soient partie prenante (actionnaire, manager...) dans une entreprise / un groupement d'entreprises associant plusieurs spécialités à destination des animaux (un cabinet vétérinaire, un salon de toilettage, un service de gardiennage...) : oui. Mais les services / entreprises doivent être bien distincts pour ne pas créer de confusion dans l'esprit des propriétaires : la médecine n'est pas la même chose que le toilettage, le gardiennage, ... Ce n'est pas un simple "service".

Mieux prendre en charge le bien-être et la prévention OK, vendre des assurances non. Notre mission c'est la santé. En tant que soignante, je ne me vois pas proposer l'assurance à côté: il faut que ce soit deux entreprises différentes (et qu'il y ait un véto dans les vendeurs d'assurance, oui, mais ça ne peut pas être la même boutique).

RESTONS DES VÉTÉRINAIRES !!!! Ce n'est pas notre rôle. Le vétérinaire est un médecin, pas un commerçant !!!

Si le vétérinaire n'est plus qu'un PDG d'une entreprise commerciale, il vaut mieux laisser la direction de la dite entreprise à un HEC...tiens ça ressemble à la gestion des hôpitaux public ça....

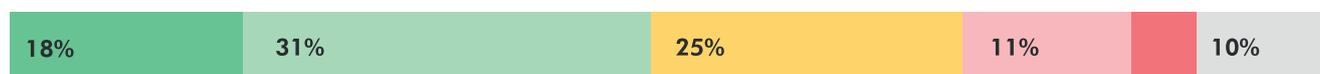
VISION 2030 : RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE

Item 37 : **A l'horizon 2030, des fonds d'investissements conçus par la profession seront mis en place**



Concernant l'intérêt de fonds d'investissement par et pour la profession, la formulation et l'idée n'ont pas été comprises ou prises en compte. Le sujet n'apparaît pas mûr en l'état.

Item 38 : **A l'horizon 2030, les capitaux extérieurs (non vétérinaires) resteront minoritaires dans les entreprises vétérinaires**



5. DES ÉVOLUTIONS DES MÉTIERS ET PROFESSIONS DE L'ENTREPRISE VÉTÉRINAIRE



Item 14 : **A l'horizon 2030, de nouvelles spécialités vétérinaires, médicales ou non, verront le jour (par exemple : épidémiologiste, écologue, manager)**



Item 16 : **A l'horizon 2030, les fonctions dites de support se développeront dans l'entreprise vétérinaire : manager, directeur administratif et financier, DRH, ...**



VISION 2030 : RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE

Item 17 : **A l'horizon 2030, de nouvelles compétences émergeront dans l'écosystème des activités vétérinaires : data scientist, ingénieur dans le domaine de l'intelligence artificielle, community manager...**



D'une manière générale, les participants confirment largement le développement des fonctions supports (item 16) soit dans l'entreprise vétérinaire, soit dans une approche partagée ou en externalisation. Concernant le développement de nouvelles spécialités vétérinaires et/ou de nouvelles compétences (notamment liées au numérique), les avis sont plus partagés, montrant surtout une connaissance disparate de ces évolutions possibles. On note que pour bon nombre de répondants, il conviendra d'initier ces formations dans les écoles.

6. DU MANAGEMENT DE L'ENTREPRISE VÉTÉRINAIRE



Item 18 : **D'ici 2030, davantage d'actes vétérinaires seront délégués de manière encadrée aux ASV, éleveurs, techniciens (prises de sang, interventions chirurgicales mineures, ...)**



Item 19 : **A l'horizon 2030, la mobilité et le changement de carrière professionnelle seront l'usage**



Item 20 : **D'ici 2030, de nouvelles passerelles vers le métier de vétérinaire se développeront**



Item 24 : **A l'horizon 2030, le travail au sein d'équipes pluridisciplinaires sera la norme dans les entreprises vétérinaires**



VISION 2030 : RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE

Item 25 : **A l'horizon 2030, le métier des ASV sera plus diversifié (nouvelles spécialités)**



Item 26 : **Le métier d'ASV évoluera vers un modèle de type «infirmier» («veterinary nurse») et sera réglementé**



D'une manière globale, les répondants considèrent que la dynamique des activités et de leur organisation va vers davantage de délégation de manière encadrée d'une part et, d'autre part, d'une plus grande professionnalisation et différenciation des métiers et des activités des personnels dans l'entreprise. L'intérêt pour qu'émerge ou soit reconnu un métier d'«infirmier» vétérinaire apparaît très élevé (75% d'avis vert, 6% d'avis contraire). Malgré ces fortes attentes, des interrogations et des craintes sont exprimées sur les capacités d'encadrement des vétérinaires, la perte de revenu ou d'activité pour certains, et la crainte de voir émerger de nouveaux concurrents à terme.

L'ouverture de la profession dans le cadre de passerelles entre diplômes et compétences (item 20) n'apparaît pas comme un axe significatif pour l'avenir pour les répondants.

QUELQUES COMMENTAIRES REPRÉSENTATIFS DE LA NATURE DES MESSAGES (SUR PRÈS D'UNE CENTAINE)

	Je l'espère. Femme de ménage standardiste c'est fini. A vous de leur ouvrir la voie. Et cela permettra d'éviter que le vétérinaire passe énormément de temps en bobologie
	C'est une nécessité pour le développement de nos entreprises et pour la reconnaissance du savoir technique de nos ASV
	Difficile avec notre modèle salarial actuel
	Déjà difficile d'avoir des ASV spécialisés (petits animaux/ équins/ animaux de rente) donc beaucoup de travail encore à faire!
	on est en train de tuer les petites clientèles .les ASV s organiseront auront un ordre un jour et voudront tjrs aller plus loin ds la participation aux soins .que fera le veto pendant que l asv fera ovario / radio/ pansement / alimentation et obésité ? de la tele medecine ?des emissions de radio-télévisions ? du golf ? on court aussi à la pauperisation.....

7. DES ÉVOLUTIONS THÉRAPEUTIQUES ET DES MÉDECINES COMPLÉMENTAIRES

Item 31 : **A l'horizon 2030, les médecines complémentaires et alternatives vétérinaires connaîtront un développement majeur**



Item 32 : **A l'horizon 2030, les vétérinaires seront les référents scientifiques et techniques pour les traitements et médecines complémentaires**



On relève tant dans les votes que dans les commentaires une vision largement convergente du développement croissant des médecines complémentaires et alternatives, notamment face aux attentes de la société et des propriétaires. Comme on peut l'imaginer, la séparation du bon grain et de l'ivraie apparaît indispensable à réaliser.



Le rôle des vétérinaires comme référent futur dans ce domaine, apparaît très incertain au vu des réponses, même si la plupart des répondants considèrent que la profession vétérinaire doit proposer les analyses objectives à l'instar de l'ostéopathie et de la physiothérapie.

8. DES ÉVOLUTIONS TECHNOLOGIQUES ET DU NUMÉRIQUE

Item 21 : **A l'horizon 2030, l'aide au diagnostic grâce à des outils d'intelligence artificielle (algorithmes, ...) sera en voie de banalisation**



Item 22 : **A l'horizon 2030, les activités de télémédecine vétérinaires se développeront (consultation en ligne, suivi de pathologies chroniques...)**



VISION 2030 : RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE

Item 23 : Les activités de télémédecine faciliteront le maintien du maillage territorial



La plupart des répondants reconnaissent la progression probable de ces outils dans leur pratique. Certains n'y sont pas prêts, mais les craintes restent nombreuses et concernent essentiellement le risque d'un éloignement physique avec les animaux et les clients. L'expérience clinique est incontournable et pour beaucoup « le soin reste le soin ». Reste à construire le couplage entre ces dispositifs et l'aide qu'ils apporteront avec les pratiques cliniques. Quant à la contribution des activités de télémédecine au maillage territorial, près de 60% des répondants ont un avis contraire ou mitigé. Les commentaires témoignent d'une grande incertitude sur les besoins des territoires à faible densité (situation d'urgence, organisation des activités, modèles économiques) et de solutions à bâtir.

9. DES ÉVOLUTIONS DE LA FORMATION

Item 34 : A l'horizon 2030, la formation vétérinaire associera enseignement présentiel, plateformes numériques européennes et mobilité inter-école en France et à l'étranger



De fortes évolutions sont attendues par la plupart des participants en matière de formation. Si la trajectoire envisagée est globalement confirmée, les répondants s'interrogent sur les modalités et les risques associés à cette évolution (évasion des étudiants moins aisés, etc). Les quelques commentaires des participants ci-dessous illustrent bien ces interrogations.



VISION 2030 : RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE

QUELQUES COMMENTAIRES REPRÉSENTATIFS DE LA NATURE DES MESSAGES (SUR PRÈS D'UNE CENTAINE)

	Nous sommes très en retard dans ce domaine, il est vital de faire évoluer l'enseignement actuellement à la limite de l'archaïque dans l'intérêt des étudiants qui n'ont pas connu le monde sans internet.
	Espérons-le avec un équivalence de diplôme avec les USA, GB, Australie...cela rendra les études plus séduisantes !
	Il serait bien de ne pas attendre 2030 mais cela prendra sûrement beaucoup de temps vu la difficulté à réformer l'enseignement
	Quid de l'agilité des enseignants des ENV?
	Ce serait bien , dans une Europe unie et forte que l'on puisse parler d'un diplôme avec les mêmes valeurs .
	Encore trop complexe à ce jour, mais ce serait un axe de développement intéressant.
	L'enseignement numérique est déjà une réalité mais mériterait d'être encore développé et mutualisé, c'est un fait. Il ne faudrait pas derrière cette formulation imaginer que faire circuler les étudiants d'une Ecole à une autre soit une réponse cohérente au manque de moyens actuel. Les modèles qui fonctionnent à l'étranger, sont des structures qui dans un même lieu concentre des spécialistes dans (presque) toutes les disciplines, parce que ce n'est que grâce à cette synergie que l'on peut intéresser les étudiants, stimuler leur envie de formation, leur envie de s'engager dans cette voie à la sortie de l'Ecole.
	Les stages et les échanges sont importants mais ils ne pourront pas tout remplacer... Il faut s'inspirer de ce qui marche chez nos voisins européens (royaume uni) ou américains ! Quant à l'étranger, c'est certes toujours intéressant d'aller voir comment font les autres. Avant d'investir dans des plates formes numériques, il faudrait déjà rénover les écoles
	En 2030 nous n'aurons que 20 ans de retard sur les autres pays qui s'y sont déjà mis, donc ça semble possible...
	Cela fermerait l'enseignement vétérinaire aux jeunes issus de milieux non aisés, j'espère que cela n'aura pas lieu!
	oui , mais.. rien ne vaut plus cher qu'un bon prof face à face qui transmet ses connaissances, sa passion et son engagement
	Attention à ne pas pénaliser les étudiants ayant moins de moyens financiers pour la mobilité inter-école et à l'étranger (logement, transport,...)

Les messages à retenir

1.

Un niveau élevé de participation, et une bonne représentativité de la profession.

Une convergence significative d'analyse pour la plupart des évolutions de l'environnement présentées : montée des préoccupations du bien-être animal, rôle et participation des propriétaires, enjeux de la biodiversité, place croissante des médecines complémentaires, etc.

2.

3.

Les constats sur les dynamiques internes et les réponses sont également très partagés : des entreprises et activités de plus en plus spécifiques, un exercice en équipe et en réseau, un mouvement de délégation encadrée pour certains actes, des attentes de considération des jeunes et les besoins de mobilité, l'ouverture et l'intérêt pour un métier d'«infirmier» vétérinaire qui reste à établir... parmi d'autres.

On doit relever toutefois des alertes fréquentes (dans les commentaires et messages) sur un mouvement de paupérisation pour certains de nos confrères, notamment les plus anciens (qui ont vécu d'autres contextes) et les plus jeunes dans la profession (qui rencontrent des difficultés d'autonomisation économique).

4.

5.

Les interrogations sur la capacité de la profession et des entreprises à tirer parti des opportunités et à se prémunir des évolutions de l'environnement et des comportements et attentes des parties prenantes sont fortes. Ces interrogations (et controverses) portent plus particulièrement :

- sur la capacité à mettre en oeuvre un modèle fonctionnel et économique du vétérinaire « sentinelle » prenant en compte les enjeux de la santé animale, humaine, et environnementale,
- sur la question du rôle du vétérinaire dans le champ de la bientraitance des animaux, sa participation aux débats de société qui le concernent,
- sur la présence et le modèle économique en milieu rural et périurbain demain,
- sur la capacité des entreprises à se positionner sur les nouveaux services et à évoluer vers une approche au service des activités,
- et sur la capacité à adapter et à réviser la formation initiale et continue.

Les raisons évoquées de ces interrogations sont multiples : manque d'agilité dans les modèles d'activités, les offres de services, cadre trop contraignant, dépassement par des acteurs plus agiles, différence de motivation en fonction des âges...

6.

On note un débat clivant sur la place des activités commerciales demain dans l'activité vétérinaire et les entreprises vétérinaires.

Il en ressort une analyse objective et largement commune des enjeux, une certaine confiance dans les capacités à faire évoluer les dispositifs managériaux et organisationnels des entreprises, et une crainte réelle de ne pouvoir s'adapter ou tirer profit des évolutions de l'environnement, des comportements des parties prenantes.

7.

VetFuturs France

Un projet mené par le Syndicat National des Vétérinaires d'Exercice Libéral et le Conseil National de l'Ordre des Vétérinaires.

Responsable de projet : Christophe Buhot

Comité de pilotage : Denis Avignon, Christophe Buhot, Pierre Buisson, Pierre-Marie Cadot, Anne Daumas, Bérangère Duranson, Pascal Fanuel, Jacques Guérin, Justine Henry, Anne Laboulais, Eric Lejeau, Laurent Perrin et Marc Veilly

Comité de rédaction : François Bourse (Futuribles), Christophe Buhot, Anne Daumas

Habillage graphique : Collectif Charbon.work (Aurélie De Barros & Baptistin Lanvier)

